



FAQ Intervenant

Je souhaite organiser la formation Savoir Rouler à Vélo, quelle est la procédure ?

Je dois m'inscrire en tant qu'intervenant via l'onglet « **Je suis intervenant je me connecte** » sur le site www.savoirrouleravelo.fr en me rattachant à ma structure nationale et locale de rattachement. Cela peut être une fédération sportive, une association de prévention, une école pour les enseignants, un centre de loisirs pour les animateurs, une mairie pour les ETAPS.

Je suis intervenant, dois-je forcément me connecter via France Connect ?

Oui, la connexion via France Connect est obligatoire pour s'identifier en tant qu'intervenant permettant une démarche simplifiée sans création de nouveau compte.

En deux clics, l'intervenant s'identifie et renseigne les interventions à venir ou réalisées.

Vous vous identifiez de façon sécurisée par vos identifiants d'Impots.gouv.fr, Ameli.fr, MobileConnect et moi, MSA ou l'IN La Poste.

En tant qu'intervenant, puis-je créer un identifiant au nom de mon association ?

Non, l'identification est personnelle en tant qu'intervenant. Vous devez cependant identifier la structure partenaire (nationale et locale) du Savoir Rouler à Vélo pour laquelle vous réalisez la ou les formations Savoir Rouler à Vélo.

Je ne suis pas de nationalité française mais suis intervenant Savoir Rouler à Vélo, comment m'identifier ?

Vous vous identifiez via France Connect sous réserve de disposer d'un compte Impots.gouv.fr, Ameli.fr, MobileConnect et moi, MSA ou l'IN La Poste.

Je suis intervenant SRAV, comment obtenir l'agrément pour pouvoir intervenir en milieu scolaire ?

Pour obtenir toutes les informations nécessaires pour intervenir au sein du milieu scolaire en tant qu'intervenant extérieur, cliquez sur le lien suivant : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/guide_pratique_directeurs_d_ecole/71/4/Guide_direction_ecole_4_fiche_intervenants_exterieurs_390714.pdf

Je suis intervenant mais je dispense qu'une partie des blocs de la formation, puis-je quand même m'identifier ?

Les 3 blocs identifiés dans le socle commun de compétences (savoir pédaler, savoir circuler et savoir rouler à vélo) peuvent être dispensés par des intervenants différents qui

n'appartiennent pas à la même structure partenaire du Savoir Rouler à Vélo. Chaque intervention est enregistrée en cliquant sur l'onglet « **Intervenant je me connecte** », qu'il s'agisse du bloc 1, 2 ou 3.

Comment savoir si un enfant a déjà suivi une partie de la formation ?

Un livret pédagogique, disponible sur le site www.savoirroulavelo.fr, est remis à l'enfant au début de sa formation. Il permet de suivre l'évolution de l'enfant au cours de la formation et l'acquisition des compétences pour chacun des 3 blocs.

Je prévois de commencer la formation par le bloc 3, est-ce possible ?

Le bloc 3 ne peut être dispensé qu'après vérification des compétences acquises sur le bloc 1 et le bloc 2 en vérifiant le livret pédagogique. En l'absence de livret pédagogique, avant toute sortie sur la voie publique, je réalise un test de maîtrise de la conduite du vélo en milieu sécurisé et un autre sur la connaissance des panneaux de signalisation et des espaces de circulation.

A quel stade de la formation, dois-je remettre l'attestation du Savoir Rouler à Vélo aux enfants

L'attestation Savoir Rouler à Vélo est remise, à l'issue du bloc 3, aux enfants ayant acquis les compétences des 3 blocs.

Comment télécharger les attestations du Savoir Rouler à Vélo qui sont remises aux enfants ?

Les attestations sont téléchargeables via l'onglet « Je suis intervenant je me connecte » sur le site www.savoirroulavelo.fr.

Vous n'aurez accès au téléchargement des attestations à remettre aux enfants que si vous allez effectuer le bloc 3, à savoir une sortie à vélo en situation réelle sur la voie publique.

Il faut vous identifier, préalablement à votre intervention, et inscrire le nombre d'enfants qui seront présents à la date renseignée, prévue pour votre intervention. Vous pourrez alors télécharger et imprimer le nombre d'attestations correspondant au nombre d'enfants déclarés. Les attestations sont numérotées et devront être complétées du nom et prénom de l'enfant, du lieu de l'intervention, et de votre signature ou celle de votre structure.

Après votre intervention, vous serez invité(e) à corriger si nécessaire le nombre exact d'enfants à qui a été remis une attestation, préciser leur âge et le nombre de filles et de garçons présents.



Programme piloté par
le ministère des Sports

